

A M N CONSTRUCTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 21 rue des Vosges
90150 FOUSSEMAGNE
501 462 428 RCS BELFORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 mars 2025

L'an 2025,

Le 15 mars,

A 18 heures,

Les associés de la société A M N CONSTRUCTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 19 rue des Capucins 88200 REMIREMONT, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

la société A.N. FINANCIERE, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, ayant son siège social au 19, rue des Capucins – 88200 REMIREMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro 453 082 117, représentée par Monsieur Mohamed NOURANI en sa qualité de gérant.

Propriétaire de 167 parts sociales

la société H K PARTNERS société par actions simplifiée au capital de 8000 euros ayant son siège social au 17, passage Jean Nicot – 75007 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 851 038 653, représentée par Monsieur Abdelkader BENABDELLAZIZ en sa qualité de président

Propriétaire de 333 parts sociales

Représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote (500 parts sociales sur les 500 parts sociales composant le capital social.

En présence de Monsieur Hassan HAMRO, gérant non associé de la société,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hassan HAMRO, en sa qualité de gérant de la Société

Le président de l'Assemblée rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

K B

NH

NM

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

KB

MM

MM

PREMIERE RÉOLUTION
(Transfert du siège social)

L'Assemblée, décide de transférer le siège social du 21 rue des Vosges – 90150 FOUSSEMAGNE au 196, rue de Grenelle – 75007 PARIS, et ce à compter du 15 Mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION
(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 196, rue de Grenelle – 75007 PARIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant (le président de séance) et les associés ou leurs mandataires.

HH

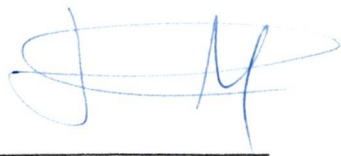
K.B

NM

Président de séance
Hassan HAMRO Gérant
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large loop and a vertical stroke crossing it.

Société A.N. FINANCIERE
Représentée par Mohamed NOURANI

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop and a vertical stroke.

Société H K PARTNERS
Représentée par Abdelkader BENABDELLAZIZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.